



Section de l'Ardèche

Compte rendu du CTL du 25 juin 2012

Nous avons dit notre inquiétude au niveau local lorsqu'on entend les politiques répéter comme un mantra qu'il y a des marges de manœuvre dans notre administration, sous-entendu que l'on peut continuer à y supprimer des emplois!!!

Dans tous les services, les agents doivent trier entre ce qu'ils vont pouvoir prendre en charge et ce qu'ils vont devoir négliger et la qualité du travail n'est jugé que sur des indicateurs

Ordre du jour

1/ Présentation du tableau de bord de veille sociale

Ce tableau est généralisé à l'ensemble des directions à/c du 1er janvier 2012. C'est un outil de recueil de données et d'indicateurs pour identifier les facteurs de risques pour la santé et la sécurité, de malaise au travail... ces données devant être croisées avec d'autres éléments comme le document unique, les expressions des agents... pour avoir une approche globale des conditions de travail dans un service ou une direction.

Ce tableau contient des données liées à la santé, la sécurité et aux conditions de travail, aux relations professionnelles et aux relations sociales.

Quelques chiffres tirés de ce tableau :

Nombre de jours d'arrêts maladie : 4260

Nombre de congés de maladie inférieure ou égale à 5 jours : 789

Nombre de jours de congés annuels ou RTT mis en CET : 2439

Nombre d'écroulements des horaires variables : 357

Ce tableau est ensuite décliné par résidence.

Au vu des données contenues dans ce tableau, nous avons posé quelques questions au DDFiP :

- quelles analyses ont-ils effectués de ce tableau? on attend la réponse !!!
- Sur certains sites, **en moyenne pour 2011**, les agents ont-mis entre 10 et 20 jours sur leur CET(compte épargne temps)!!! Cela ne concerne certainement pas uniquement des collègues proches de la retraite !!!
Dans certains services, cela cache sans doute des difficultés à accomplir les missions par manque de bras... Ce n'est pas tout d'afficher des indicateurs au vert, mais il faut analyser les solutions utilisées par les agents pour y parvenir! Est-il normal que les agents compensent les suppressions d'emplois et les sous-effectifs chroniques en n'utilisant pas la totalité de leurs droits à congés ou en subissant l'écrêtement de leurs horaires variables?
Nous avons demandé qu'il nous soit indiqué le détail par grade et tranche d'âge.
- Afin de compléter ce tableau avec le nombre d'agressions verbales ou physiques subies par les agents, nous avons demandé la mise en place de la fiche de signalement des agressions .
Il est important que tous les agents victimes d'agressions physiques ou verbales de la part de contribuables, d'agents ou de chefs de service les remplissent et les fassent parvenir à l'assistant de prévention (Philippe BASTIE pour l'Ardèche) et donnent une copie à leur chef de service.
- Concernant les troubles musculo-squelettiques (TMS), ils sont en constante augmentation et leur nombre a explosé notamment avec la généralisation de l'informatique.
Dans notre administration, ils concernent essentiellement les membres supérieurs (épaule, coude, poignet) et le plus connu est le syndrome du canal carpien qui se traduit par des fourmillements, des douleurs nocturnes, des gestes maladroits, la perte de la sensibilité du pouce, de l'index, du majeur et de la moitié de l'annulaire.
Le stress qui accroît les tensions musculaires, est un facteur aggravant.
Nous avons demandé qu'une information soit donnée à tous les agents pour qu'ils connaissent les démarches à suivre pour la reconnaissance d'une TMS en maladie professionnelle (rapprochez-vous du médecin de prévention pour plus d'infos).
- 3 accidents de service ont été indiqués dans le tableau. Aucune analyse de ces accidents n'a été effectuée et le CHSCT n'en a pas été informé !
- la mise en place du jour de carence à/c du 01/01/2012 induit des changements de comportements car la retenue sur salaire est très lourde (perte de quasiment 1/20ème du traitement et non pas 1/30ème comme pour les retenues pour grève) ;
Aussi, la statistique du nombre de jours de maladie inférieurs à 5 va donc baisser dès 2012 car les collègues préfèrent soit venir avec la "fièvre" au bureau, soit poser 1 ou 2 jours de congés, plutôt que de subir la lourde retenue sur traitement de ce jour de carence.

Aucune analyse ou réponse à nos questions ne nous a été apportée alors que c'est le rôle de la hiérarchie de se servir de ce tableau pour voir les services en difficulté.

Nous avons rappelé que c'est de la responsabilité de la hiérarchie supérieure et non des agents des services RH d'effectuer l'analyse de ce tableau!

Les réponses seront données lors d'un prochain CTL en septembre.

2/ Questions diverses

- affectation des personnes de la CMI au 01/09/2012 : les 3 agents du département seront sous la responsabilité de l'ESI de Grenoble et un véhicule en stock de la direction sera mis à leur disposition.
Nous avons interpellé le DDFiP sur la possibilité qu'un de ces 3 agents soit en position d'ALD et que le transfert de ces 3 postes de la DDFiP 07 vers l'ESI Grenoble entraînerait peut-être qu'un autre collègue perde son poste?
La direction va se renseigner.
Les GSM qui vont devenir des relais locaux bureautique vont avoir une réunion avec le responsable de l'ESI Grenoble.
- Mutations locales : nous avons interpellé le DDFiP sur le délai très court pour le dépôt des mutations locales (message du 20 juin et fiche de vœux a déposé pour le 22/06). Aussi, nous avons demandé qu'un délai supplémentaire soit accordé aux collègues absents la semaine du 20 juin.
- Campagne IR : nous avons rappelé au DDFiP que même si les statistiques de réception et d'appels sont arrêtées depuis le 7 juin, la campagne IR continue dans les services notamment avec la sortie des courriers de PPE.